

Ecole Élémentaire  
**Le Parc du Château**

2 avenue de la Gare, 78320 La Verrière

☎ 01 30 05 70 20

# PROCES-VERBAL

Secrétaire de Séance : Mme LECLERCQ

Rédaction : Mme BREYER

## Présents

### Ecole

Mme BREYER Directrice, Présidente du conseil d'école  
Mme AUBERT Adjointe, CP  
M. AUBIN Adjoint, CM1-CM2  
Mme COULANGE Adjointe, CE1  
Mme DEVOS Adjointe, CE2  
Mme LELERCQ Adjointe, « plus de maître que de classe »  
Mme MARAIS Adjointe, CE1-CE2  
Mme PAYET Adjointe, CM1

### Absente

Mme LESUEUR Adjointe, CM2

### Excusée

Mme VO QUANG, Inspectrice de l'éducation nationale

## Municipalité

M. BLEE Adjoint délégué à l'éducation

## Représentants de parents d'élèves :

Mme Houria DAHMANI titulaire FCPE  
Mme Sandrine CROMBE titulaire FCPE  
Mme Anna FERREIRA titulaire FCPE  
Mr Christophe DESLANDES titulaire FCPE  
Mme Siham FAÏD titulaire FCPE  
Mme Laure LOTODE titulaire FCPE  
Mme Cécile CRUZ suppléante FCPE

## Délégués élèves

Clément RIVIERE et Imène BELHADJ

## 1) ELECTIONS / COMPOSITION / ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2015

### 1.1 - Résultats

Les résultats des élections des représentants de parents sont :

Nb d'électeurs inscrits	233
Nb de votants	134
Blancs ou nuls	19
Suffrages exprimés	115

Taux de participation : 57.51 % (41.54 % l'année dernière) Moyenne nationale 2014 environ 42%

Ont obtenu :

FCPE	115 voix	7 sièges
------	----------	----------

Les représentants de parents élus au conseil d'école sont :

FCPE
Mme Houria DAHMANI
Mr Christophe DESLANDES
Mme Fatima EZHAR
Mme Sandrine CROMBE
Mme Anna FERREIRA
Mme Siham FAÏD
Mme Laure LOTODE
Mme Cécile CRUZ , suppléante

### 1.2 - Attributions / Fonctionnement : rappel pour les nouveaux participants

#### Composition

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du

ministre chargé de l'éducation. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par [l'article L. 411-1](#) :

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à [l'article L. 216-1](#) et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

### **Compétences**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux [articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#) ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par [l'article L. 216-1](#) ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;

b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

### Fonctionnement

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions, aux membres du conseil. Des questions diverses pourront être inscrites à l'ordre du jour ; elles seront transmises par écrit au moins 7 jours avant la réunion et seront conformes au type de questions entrant dans l'attribution du Conseil d'Ecole. Elles seront traitées en fin de séance. Une question diverse n'implique pas systématiquement une réponse.

En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

### 1.3 - Dates des prochains conseils

- Jeudi 18/02/2016
- Jeudi 9/06/2016

**1.4 - Présentation et vote du règlement intérieur du Conseil d'école :** le règlement intérieur du Conseil d'école est voté à l'unanimité.

## 2) REGLEMENT INTERIEUR

Le **règlement intérieur** a été distribué à chaque élève en début d'année pour lecture et signature de l'enfant et de ses parents. Il pourrait être présenté lors de la réunion de rentrée pour accompagner les familles dans la présentation qu'ils ont à faire à leur(s) enfants(s).

Règlement voté à l'unanimité.

## 3) TRAVAUX DES DELEGUES

**Délégués :** les élections ont eu lieu dans chaque classe les 4 et 5 octobre. Les élèves de CM2 ont tenu le bureau de vote. Les délégués se sont réunis avec Mme Breyer le jeudi 5 novembre.

Les délégués rapportent leurs travaux :

- Les classes souhaitent faire des affiches pour rappeler les règles de vie dans le préau → oui, mais c'est un espace partagé et les jeux de ballon du soir peuvent les endommager.
- Est-il possible de faire un voyage à la mer ? Cette question a été l'occasion d'expliquer le financement des sorties et les élèves ont réfléchi sur la façon d'y participer. Il est envisagé de faire des gâteaux pour organiser un fond coopératif.
- La semaine du vélo sera reconduite.
- L'idée d'un logo pour l'école est reprise : les classes produiront des maquettes et voteront pour en choisir deux par classe. Un vote au niveau de l'école sera organisé pour choisir parmi les 14 retenus. Il en ressort un réel besoin de caractériser l'école et le fait d'en être élève, d'en faire une identité. On pourrait ensuite envisager d'avoir des tee-shirts et des objets marqués de ce logo.
- Pourquoi n'y a-t-il pas le drapeau et la devise de la France sur le devant de l'école ? Des problèmes techniques sont évoqués, ainsi que le fait que de nombreuses écoles ne les affichent pas non plus. C'est cependant une obligation depuis 2013. La Mairie va y réfléchir.
- Les élèves souhaitent que le cross des écoles soit à nouveau organisé cette année → cette manifestation qui fait se rencontrer sportivement les élèves de toutes les écoles de la commune devrait à nouveau avoir lieu. Veiller à l'anticiper suffisamment pour que tous puissent y participer.

#### 4) RENTREE 2015 / ORGANISATION 2015/2016

##### 4.1 - Répartition pédagogique et effectifs, organisation

CP	Mme AUBERT	25
CE1	Mme COULANGE	20
CE1 CE2	Mme MARAIS	20
CE2	Mmes BREYER et DEVOS	23
CM1	Mme PAYET	23
CM1 CM2	M. AUBIN	21
CM2	Mme LESUEUR	23
Total		155

CP : 25
CE1 : 32
CE2 : 31
CM1 : 35
CM2 : 32

L'enseignement de l'anglais est assuré dans toutes les classes grâce aux échanges de service suivants : Mr Aubin < - > Mme Payet (anglais - sciences), Mme Breyer <-> Mme Coulange (anglais-EPS).

Les séances de piscine ont commencé pour les niveaux CP, CE1 et CM2 (1<sup>er</sup> semestre seulement pour les CM2).

**Dispositif « plus de maîtres que de classes »** : nous accueillons Mme Anne Leclercq.

L'objectif est de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agit de prévenir la difficulté scolaire et/ou d'y remédier.

L'intervention se fait en priorité en cycle 2.

L'enseignant peut intervenir dans la classe avec l'enseignant titulaire ou accompagner des élèves en dehors de la classe.

##### 4.2 - Réseau d'aides

**Il comprend :**

Une psychologue qui intervient sur l'école (en fonction des demandes) : Mme Jouan.

Un enseignant spécialisé à dominante pédagogique (maître E) qui interviendra à partir de la semaine prochaine dans l'école à raison de deux demi-journées par semaine : Mr Trezciak

Le poste d'enseignante à dominante rééducative (maître G) a été pourvu : Mme Aouina interviendra prochainement dans l'école.

Les prises en charge individuelles et collectives commenceront la semaine prochaine. Pour la période 2, nous aurons 7 créneaux, le vendredi matin et le lundi après-midi.

##### 4.3 - Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles se déroulent par petits groupes d'élèves et sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, dans les domaines suivants :

- aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- aide au travail personnel (méthodologie par exemple),
- mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école,

pour un volume horaire annuel de 36 heures.

Ces séances sont organisées en fin de journée les lundi, mardi et vendredi, et le mercredi après la classe.

##### 4.4 - Cabinet médical

Le médecin scolaire sur la circonscription est maintenant Mme Arnaud-Mendibil. L'infirmière est Mme Vauchel, elle travaille à temps plein sur les écoles du secteur et le collège du Mesnil. L'ensemble des CE2 sera vu pour un dépistage infirmier.

##### 4.5 Organisation hors temps scolaire

Mme Djamila Berkane assure la direction du péri-scolaire. L'école travaille en bonne collaboration avec l'animation après classe. Le règlement intérieur est commun.

Organisation semblable à l'année dernière : deux services à la cantine le midi, la garderie du matin a lieu dans les locaux de l'animation.

Etude surveillée : commence en période 2.

Mise en place d'un Club « coup de pouce lecture - écriture » pour un groupe de 5 élèves.

Accompagnement éducatif : 4 groupes, démarrage 2 novembre. Attention : ce dispositif est maintenu dans le cadre de la CAPE et il est appelé à disparaître, les dotations en heure ont baissé et vont continuer à diminuer dans les 2 années qui viennent (168 h AE + 50 h D'col en 2014-2015, 150h d'AE cette année et abandon de D'Col).

#### 4.6 Sécurité

Plan Particulier de Mise en Sécurité : un exercice grandeur nature aura lieu comme chaque année dorénavant.  
Exercice incendie : a été fait, circuits d'évacuation efficaces mais point de rassemblement à re-évaluer, signalé.

#### 4.7 Assistante administrative

Notre assistante administrative est Mme Haffaf Merzoug, elle a été nommée en février 2015 pour deux ans sur les deux écoles.

### 5) TRAVAUX / BUDGET

#### Travaux

Les travaux demandés avant les vacances d'été ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint et nous en remercions la Mairie.

Salle informatique : filtre SLIS pas encore remplacé, Mr Hamadou travaille sur la solution AMON-ECOLE.

#### Budget

Fonctionnement (Mairie) : budget épuisé. Des manuels de lecture ont été achetés pour les CE1 (rue des Contes), ainsi que des séries de livres de poche pour le cycle 3.

Investissements (Mairie) : tout a été honoré (2 visualiseurs, 1 appareil photo). Nous remercions la mairie.

Sorties-Déplacements (Caisse des écoles) : après la participation aux sorties de fin d'année à Paris, l'achat d'entrées pour 7 classes à Ecole et Cinéma soldera le budget 2015.

La caisse des écoles a également participé à la prise en charge du transport pour la classe transplantée.

Pour 2016, les investissements demandés sont :

- 1 scanner de documents
- 4 tapis de gymnastique, le très grand tapis partagé avec l'animation se dégradant rapidement.

### 6) PROJET D'ECOLE 2011/2014 - Projets des classes

Présentation du projet d'école 2015-2020 dans sa totalité : 13 fiches action.

Adoption du projet à l'unanimité

#### 6.1 Les actions du premier trimestre pour l'ensemble de l'école :

- **Ecole et cinéma** : toutes les classes participent cette année et vont aller voir un film par trimestre. Chaque film fera l'objet d'un travail avant et après la séance.
- **Photo individuelle** : a été faite le 9 octobre. Mise à disposition des familles en cours
- **Réunion Collège Parents CM1/CM2** : elle a eu lieu au collège le 9 octobre.
- **Conseil école-collège** a eu lieu le 25 septembre. Au cours de ce conseil les enseignants ont réfléchi sur des actions pour une liaison CM2/6<sup>ème</sup> et ont mené une réflexion autour des programmes. La visite du collège aura lieu au cours de l'année et une porte ouverte sera proposée.
- **Accompagnement Educatif** : concerne les élèves du CE1 au CM2, 4 groupes cette année.
- **Coup de pouce** : concernera 5 élèves de CP
- **Fête du conte** : initiative du Conseil Général ; des bibliothécaires de Trappes viendront lire des contes dans les 3 classes de cycle 2 le 6 novembre.
- **Spectacle de Noël** : à voir
- **Vente** : pas de vente de chocolats de Noël (raisons administratives) mais peut-être gâteaux

#### Projets de chaque classe :

- CP**
- 2 conteuses viennent demain matin
  - Classe PEAC : sur le thème de l'eau et de son cycle. Projet artistique en partenariat avec le Scarabée.
  - Sortie en forêt à l'Hamadryade
  - Dispositif école et cinéma : 3 séances prévues
- CE1**
- fête du conte demain matin
  - sortie à l'Hamadryade avant les vacances
  - inscription à un projet théâtre avec la participation de l'OCCE. Une représentation aura lieu au Scarabée entre les élèves.
  - Dispositif école et cinéma : 3 séances prévues

**CE1/CE2**

- Dispositif école et cinéma : 3 séances prévues
- CE1/CE2 : fête du conte demain
- Les CE2 participeront à un projet sur la préhistoire
- Sortie en forêt à l'Hamadryade

- CE2** - participeront à un projet sur la préhistoire
- sont partis en classe transplantée. Tout s'est très bien déroulé. Les sorties étaient très bien organisées.
  - Participation à un défi technologique intégrant des petits robots

- CM1** - sont partis en classe transplantée en septembre.
- golf en fin d'année
  - correspondance avec une collègue de champs mesnil autour du livre Harry Potter
  - Déclic : improvisation théâtrale autour de la citoyenneté avec débat.
  - Inscription aux Eurékades : concours mathématiques faisant intervenir la logique.
  - Dispositif école et cinéma : 3 séances prévues sur le thème du vélo

**CM1/CM2**

- golf en fin d'année
- Déclic : improvisation théâtrale autour de la citoyenneté avec débat
- liaison CM2/6<sup>ème</sup> en EPS avec Mr Giraud et rallye lecture avec Mme Saulnier

**6.2 Les actions et projets à venir :**

- **Loto** : au 2<sup>ème</sup> trimestre le vendredi 18 mars
- **Fête de fin d'année scolaire** : le vendredi 24 juin 2014.

**9) COMPTABILITE OCCE**

Bilan 2014-2015 : excédent 1701,67 euros.

Le solde est de 5409,16 euros.

Collecte auprès des parents d'élève au 1<sup>er</sup> semestre, baisse au niveau de la vente des photos.

Actions de financement prévues : photos individuelles et de classe. Les élèves vont également s'investir dans des actions de financement.

Pas de subventions RRS cette année puisque le RRS n'existe plus.

Dépenses déjà prévues : participation classe à PEAC : 200 €, déplacements école et cinéma : 660 €, adhésion OCCE : 250 €.

**10) QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

Intervention des parents d'élèves :

- remerciement auprès de la mairie et des enseignants pour l'organisation de la fête de fin d'année,
- remerciement aux enseignantes qui sont parties en classe transplantée.

Précision de Mr Blée

- autorisation d'utiliser la dépose minute depuis le 2 novembre sur autorisation du préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

**La présidente :**  
C.BREYER

**La secrétaire de séance :**  
A.LECLERCQ